

LES BAILLEURS

Anticiper ces questions est l'un des objectifs des bailleurs sociaux. Ils sont là pour vous aider dans vos démarches. Sauf cas très particuliers, le logement social, dans la plupart des résidences, est de qualité et doté d'équipements modernes et adaptés.

LA DEMANDE DE LOGEMENT

Depuis le début du mois d'avril 2011, vos démarches sont facilitées avec la mise en place de la

« DEMANDE UNIQUE DE LOGEMENT »

De quoi s'agit-il ? En déposant votre demande auprès d'un bailleur du département, elle devient accessible à tous les bailleurs disposant de patrimoine sur le secteur demandé et souhaité.

Le formulaire est très complet et comporte une feuille «handicap» qui permet de signaler les besoins d'adaptation qui peuvent être nécessaires. Vous pouvez ainsi faire connaître vos préférences mais aussi indiquer les aménagements qui vous paraissent indispensables.

IMPORTANT : Le logement social est soumis à conditions de ressources. Votre demande sera étudiée avec attention afin de vous satisfaire au mieux tout en préservant l'équilibre de votre budget.

« Flash Info : La semaine bleue »

Nous vous rappelons que la Semaine Bleue dédiée aux retraités et aux personnes âgées aura lieu du 17 au 21 octobre 2011. Voici, entre autres, quelques points essentiels :

- **Lundi 17 octobre :**
« Marche de solidarité »

- **Jeudi 20 octobre :**
« Journée du bénévolat »

- **Vendredi 21 octobre :**
« Journée festive »

Vous trouverez le programme détaillé des manifestations à la Maison du Retraité :

**19 rue G. Clemenceau à
Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 98 07 81
contactseniors@ccas-
clermont-ferrand.fr**

OÙ SE PROCURER L'IMPRIMÉ ?

Les demandeurs peuvent retirer un imprimé de demande de logement soit auprès des bailleurs sociaux, soit auprès des C.C.A.S. et aussi en téléchargeant l'imprimé « Cerfa n°14069*01 » sur www.service-public.fr à la rubrique demande de logement.

LES PRINCIPAUX BAILLEURS DU DÉPARTEMENT SONT LES SUIVANTS :

• AUVERGNE HABITAT :

**16, Boulevard Charles de Gaulle BP 70296
63008 CLERMONT-FERRAND**

• DOMOCENTRE

**13, rue Condorcet
63000 CLERMONT-FERRAND / Tél. 04 73 15 31 10**

• LOGIDOME

**38 rue Alexandre Ribot
63000 CLERMONT-FERRAND / Tél. 04 73 90 69 40**

• OPHIS

**32, rue de Blanzat
63028 CLERMONT-FERRAND / Tél. 04 73 41 16 41**

• SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS :

**13B, Boulevard Lafayette
63000 CLERMONT-FERRAND / Tél. 04 73 91 20 45**

Tous sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous remettre l'imprimé de demande unique de logement

Dans la prochaine lettre, nous aborderons les aides qui peuvent être accordées aux par différents organismes aux locataires et propriétaires.

Notre regretté collègue et ami **Lucien LACOMBE** a œuvré au sein du CODERPA63. Il a eu l'initiative d'une aide aux **personnes âgées** sous forme d'un annuaire des entreprises artisanales. Ces artisans ont accepté d'effectuer un dépannage rapide (incident technique, mécanique, électrique...). Ce projet-pilote se déroule dans les Combrailles- cantons de Pontaurmur, Pontgibaud et Saint-Gervais-d'Auvergne.

Pour vous procurer ce document, veuillez vous adresser à la Mairie de votre lieu de résidence.

Le fil d'argent du Coderpa 63

Faciliter le parcours résidentiel



Courriel : coderpa@cg63.fr

tél. 04 73 42 49 70

Hôtel du Département

24, rue Saint-Esprit – 63033 Clermont-Ferrand cedex

Le Document Unique d'Admission en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Trouver une place en établissement d'accueil des personnes âgées s'est révélé fastidieux pendant de longues années pour les résidents et leurs proches.

Dès 2004, dans le département du Puy-de-Dôme, les professionnels de santé et les assistants sociaux déplorait encore un parcours difficile dans la recherche d'un hébergement de proximité. Il fallait en effet dupliquer le Dossier d'Admission en Etablissement (support papier) et déposer les exemplaires dans plusieurs établissements pour espérer une place dans des délais raisonnables. Ces inscriptions multiples créaient de longues listes d'attente dans chaque établissement et un manque de fiabilité de ces listes (doublons, méconnaissance des changements de situations des demandeurs).

Le DUA, Dossier Unique d'Admission, réalisé par le collectif des assistantes sociales du Puy de Dôme et la Société de gérontologie Centre Auvergne a permis de normaliser la présentation des renseignements administratifs, sociaux et médicaux nécessaires à l'inscription en établissement.

ATTENTum est alors initié par le CLIC d'Issoire en 2004, avec le soutien financier du Conseil général du Puy de Dôme. C'est un logiciel accessible par les professionnels sur Internet. Il permet de gérer les inscriptions en liste d'attente d'une personne dans un ou plusieurs établissements. Basé sur la grille de renseignements du DUA, le dossier créé une seule fois peut, selon le souhait du futur résident, être adressé à plusieurs établissements avec un ordre de préférence. Les établissements reçoivent les demandes d'inscriptions en temps réel.

La liste d'attente commune est mise à jour tous les trois mois.

Ce logiciel est opérationnel depuis 2008 dans 6 des 7 CLIC du département.

En décembre 2009, le CLIC Riom Limagne Combrailles a créé un poste de référent ATTENTum afin de promouvoir cette gestion informatisée auprès des structures adhérentes et non encore adhérentes sur son secteur.

Cette mission permet de remplir les fonctions d'information et de coordination du CLIC en proposant un état exact de la demande d'hébergement sur son territoire.

QUE CONTIENT LE DOSSIER UNIQUE D'ADMISSION ?

Il contient

1- une fiche de renseignements médicaux qui peut être remplie

- soit par le médecin traitant si le patient vit encore à son domicile
- soit par le médecin hospitalier lorsqu'il apparaît que le patient ne pourra revenir chez lui après une hospitalisation.

Il est important que le dossier soit rempli par le praticien qui connaît le mieux l'état de santé du patient afin de déterminer précisément le type de structure qui convient le mieux. Le dossier décrit l'état de santé du patient, les traitements et aides techniques (médicaments, assistance respiratoire, fauteuil roulant...) dont il a besoin, sa dépendance, mesurée notamment avec la grille AGGIR (qui permet de voir si le patient fait seul, avec une aide, ou pas du tout, les principaux actes de la vie quotidienne).

2- une fiche de renseignements administratifs et sociaux qui doit être remplie par le patient et/ou ses proches. Outre les données d'état civil et les coordonnées des proches, cette fiche recense l'ensemble des ressources dont le patient dispose (retraite, revenus fonciers, allocation pour adulte handicapé, APA à domicile...) ainsi que la protection sociale dont il bénéficie. La partie financière doit être remplie soigneusement car elle permettra de savoir si une demande d'aide sociale doit être envisagée, ou si le patient dispose de ressources suffisantes pour financer ses frais de séjour.

Au moment du dépôt du dossier ou lors de l'admission du patient, des justificatifs seront demandés (pièce d'identité, avis d'imposition et justificatifs des ressources, carte d'assuré social, jugement de tutelle...)

QUE FAIRE DU DOSSIER ?

Si la demande est faite dans un établissement adhérent à ATTENTum, lorsque ce Dossier Unique d'Admission est complété, le futur résident doit l'adresser dans l'un des établissements de son choix.

(certains CLIC peuvent également recevoir le DUA - se renseigner).

Les démarches administratives sont allégées pour les personnes âgées et les familles qui peuvent demander un hébergement dans plusieurs établissements, par l'envoi d'un seul dossier.

QUE DEVIENT CE DOSSIER GÉRÉ AVEC ATTENTum ?

Les informations administratives contenues dans le DUA sont saisies dans le logiciel ATTENTum. S'il est complet, le dossier est soumis à l'avis des décideurs administratifs et médicaux de l'établissement pour être intégré dans la liste d'attente. En cas d'avis défavorable, il est rejeté et le demandeur doit en être informé.

La confidentialité des informations médicales est garantie par un accès sécurisé réservé exclusivement aux professionnels autorisés (médecins et Cadres de Santé, directeurs d'EHPAD).

EN CONCLUSION

Les avantages sont les suivants :

1- Le futur résident peut être renseigné précisément car
2. Les établissements d'hébergement disposent d'une liste partagée et fiable mise à jour régulièrement. Ceci sans ingérence dans les décisions des Administrateurs.
3. Cette gestion facilite le travail administratif des Assistants sociaux.

Édito

Faciliter la vie quotidienne des personnes âgées et de leur entourage : c'est l'objectif premier de la politique du Conseil général. La question de l'habitat, du lieu de vie, est primordiale tant le lien est fort entre logement et autonomie, tant la personne y investit sa personnalité, ses choix de vie. L'action conjuguée des pouvoirs publics, des associations, du secteur artisanal, contribue au maintien d'une qualité de vie, au lien social, au développement économique, à la cohésion de notre territoire.

Les attentes des personnes sont évolutives et la réponse pour l'accompagnement quand la dépendance arrive peut être l'admission dans une structure collective adaptée, bien équipée et dotée de personnels compétents et formés.

Vos représentants du CODERPA et les services du Conseil général sont à votre écoute.

Très cordialement,

Le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme

PERSONNES ÂGÉES ET HABITAT

LE QUARTIER

Nul n'ignore les difficultés que peut amener, souvent insidieusement, l'avancée en âge. Difficultés physiques, difficultés psychiques ; quelles que soient celles-ci, les entreprises de l'habitat de notre département, représentées au CODERPA, savent qu'elles ont un rôle important ; elles sont à même de pouvoir aider au maintien à domicile de la personne âgée.

S'il en est besoin, n'hésitez pas à joindre l'un de ces organismes du logement dont les coordonnées sont rappelées à la fin de cet article.

Pour conserver son indépendance le plus longtemps possible, il est nécessaire d'avoir à proximité de chez soi les services de premières nécessités, et de pouvoir conserver des relations sociales, donc de rester en lien avec la société.

Il apparaît ainsi nécessaire de préserver - et s'il y a lieu de créer - des quartiers dans lesquels l'intergénérationnel existe. Les échanges seront de part et d'autre positifs et créateurs d'instant de joie.

Il faut également des services d'aide à la personne, qu'il s'agisse des portages de repas et/ou d'aides à domicile, et que ceux-ci soient suffisamment proches et présents

CONSTAT

L'espérance de vie ne cesse de progresser et ce faisant, le maintien à domicile -le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions- est devenu une priorité de santé publique.

Pour que chacun ressente du bien être, il faut prendre en compte non seulement le logement, son état sanitaire, sa surface, mais aussi l'environnement, c'est à dire le quartier, la présence dans celui-ci d'équipements de loisirs, de culture, de sports sans oublier la proximité des transports et l'indispensable adéquation entre ce logement, le contexte familial, et la situation économique de ses habitants.

Au fil de différentes enquêtes il a été démontré qu'à l'âge de la retraite, s'il existe une très forte envie de déménager, il y a aussi une très forte volonté de rester à proximité géographique de la famille et des amis.

L'ÉTAT DU LOGEMENT

Pour une vie harmonieuse, la taille du logement doit être en adéquation avec la composition familiale et la situation économique des membres de cette famille. Les équipements doivent pouvoir, en cas de besoin, être adaptés qu'il s'agisse de :

Salle de bain : La baignoire peut devenir inutilisable parce son seuil devient -avec l'âge et/ou le handicap- franchissable ; elle doit être remplacée par une douche.

Étage : Un 2^e ou 3^e étage sans ascenseur deviendra plus ou moins rapidement difficilement accessible et finira par rendre toute sortie impossible, sans aide.

Volets : Les volets roulants peuvent devenir trop difficilement maniables s'ils ne sont pas motorisés.

Les techniques de construction et d'adaptation ont beaucoup évolué et de nombreuses solutions existent aujourd'hui pouvant faciliter le quotidien.

Contacts utiles : LES C.L.I.C. DU PUY-DE-DÔME

_AMBERT Tél. 04 73 82 96 67
BILLON Tél. 04 73 60 48 85
Agglo. CLERMONTOISE Tél. 04 73 15 01 90
ISSOIRE..... Tél. 04 73 89 67 38

Le MONT-DORE.....Tél. 04 73 65 20 89
RIOMTél. 04 73 33 17 64
THIERS..... Tél. 04 73 51 75 85
CLERMONT-FERRANDTél. 04 73 74 51 20